



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

<p>DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE</p> <p>CENTRE PENITENTIAIRE DE MARSEILLE SECRETARIAT DE DIRECTION</p> <p>RESPONSABLE D'EXECUTION : M. ROCHON , Adjoint Cheffe de détention</p>	<p>Marseille, le 06 décembre 2022</p> <p>N° 1133 / 2022</p> <p>TITRE : Colis de fin d'année 2022.</p>
--	---

NOTE A LA POPULATION PENALE

Quand pouvez-vous recevoir un colis de fin d'année ?

Vous pourrez recevoir votre colis de 5 Kilos maximum de la part d'un proche, titulaire d'un permis de visite, d'un bénévole associatif, d'un aumônier ou d'un représentant consulaire

La période : **DU 12 DECEMBRE 2022 AU 28 JANVIER 2023**

Que pouvez-vous recevoir ?

- Tous les aliments qui se conservent hors du réfrigérateur
 - Documents divers (photos, livres, lettres), Cf. le document en Annexe.
- En cas de contenu non conforme, le colis sera refusé

Gestes Barrières , mesures anti COVID:

En cas de détérioration de la situation sanitaire au niveau local (cluster dans l'établissement...), l'organisation des colis de Noël est susceptible de faire l'objet d'une suspension temporaire.



1

